



S'inscrire à la newsletter

ZOOM



## A l'hôpital comme à l'hôtel



**Le Chog a ouvert son hôtel hospitalier, au début du mois. De premiers patients avec des droits ouverts y séjournent, sur prescription d'un médecin de l'hôpital, lorsqu'ils habitent trop loin de Saint-Laurent du Maroni ou lorsque l'état de leur logement n'est pas compatible avec les soins qu'ils doivent recevoir à l'hôpital. Alternative à l'hospitalisation complète, l'hôtel hospitalier libère des lits dans l'établissement et évite aux patients des déplacements fastidieux voire inutiles entre leur domicile et l'hôpital.**

---

En cette fin d'après-midi, Daniel Pinas regarde la télé, en préparant son couac et son wassaï que des proches lui ont apporté dans la journée. Habitant de Charvein, entre Saint-Laurent du Maroni et Mana, il est rentré, cinq jours plus tôt, d'une opération en Martinique. Une longue cicatrice verticale, sur le thorax, en témoigne. Chaque jour, les équipes du centre hospitalier de l'Ouest

guyanais (Chog) le voient, pour évaluer quand il pourra rentrer chez lui. Mais Daniel Pinas n'est pas alité dans une chambre de l'hôpital. Il est dans l'un des bungalows du nouvel hospitalier, ouvert le 4 octobre, dans la base vie de l'établissement.

Cette base vie, située près de l'entrée des urgences, a hébergé ou héberge encore du personnel de l'hôpital et des réservistes. Le Dr Borin Sam (réanimation néonatale) s'y est installé à demeure : « Ici, c'est tranquille. Mieux qu'en ville. » L'établissement vient d'y aménager dix chambres pour les patients. Des chambres simples en majorité et quelques chambres doubles pour des mineurs ou des femmes enceintes. Pour y séjourner, les patients doivent avoir des droits ouverts – c'est la Sécurité sociale qui prend en charge le séjour – et habiter loin de l'hôpital ou dans un logement qui n'est pas compatible avec la prise en charge dont il a besoin. Ce sont les médecins du Chog – et uniquement eux – qui prescrivent ces séjours de trois jours, renouvelables jusqu'à vingt et un jours consécutifs. Ces dernières semaines, ils ont été sensibilisés à ce nouveau dispositif, qui vise à libérer des lits d'hospitalisation. En cas de succès, d'autres bungalows seront aménagés.

Avec leurs couleurs vives à l'extérieur, leur télé, leur frigo, leur climatisation, ils offrent un confort que n'ont pas les chambres du Chog. Daniel Pinas y voit d'autres avantages : « Ici, je peux me promener, acheter à manger. » L'établissement lui livre les repas trois fois par jour. « Tous les jours, le personnel vérifie ma tension artérielle, poursuit-il. Quand ça ira mieux, je pourrai rentrer chez moi. »



---

## A Cayenne, un projet pour fin 2023

L'hôtel hospitalier du Chog est le premier à voir le jour en Guyane. A Cayenne, l'hôpital travaille sur un projet pour la fin 2023. « Déclinaison du Ségur de la santé, la généralisation des hébergements temporaires non médicalisés fait suite à un dispositif expérimental mis en œuvre dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015, rappelle le ministère de la Santé et de la Prévention sur son [site internet](#). L'expérimentation, qui a débuté en 2017 avec la sélection des pilotes, a duré trois ans et a concerné une quarantaine d'établissements de santé, publics comme privés : elle a démontré son utilité à la fois pour les équipes soignantes qui ont pu se concentrer sur leurs missions de soin et pour les patients qui ont pu bénéficier de conditions de prise en charge moins stressantes et moins fatigantes. »

« En effet, les hôtels hospitaliers permettent de fluidifier les prises en charge dans les services et de mieux gérer les lits disponibles en offrant aux patients une alternative à l'hospitalisation complète. Pour ces derniers, les hôtels hospitaliers constituent également un atout, notamment pour ceux éloignés de leur lieu de prise en charge, en leur évitant par exemple des transports fastidieux voire inutiles. »

### Pour quels patients ?

« Sous réserve des places disponibles, ce sont les équipes de soins qui proposent ce mode

d'hébergement aux patients qui y sont éligibles : par exemple, ceux domiciliés à plus d'une heure du lieu de prise en charge et dont l'état de santé ne nécessite pas de surveillance continue par des professionnels de santé, avant ou après leur hospitalisation. La prestation ne pourra excéder 3 nuits consécutives sans intervention, et 21 nuits dans sa totalité. A l'exception des patients bénéficiant d'une séance de soins (notamment en radiothérapie ou chimiothérapie) ou ceux transférés entre des territoires ultramarins et la métropole ou d'un territoire ultramarin à un autre. A noter que le dispositif concerne en priorité les patients mais que ceux-ci peuvent être accompagnés d'une autre personne, voire de deux s'ils sont mineurs. »

« Pour mettre en œuvre le dispositif, les établissements volontaires doivent tout simplement se déclarer auprès de leur Agence régionale de santé (ARS) dans le mois qui précède l'ouverture de l'activité. En pratique, pour héberger les patients, les établissements ont la possibilité de déployer le dispositif en interne dans des lieux dédiés ou en externe. Pour ce faire, ils ont la possibilité de conventionner avec un tiers qui pourra notamment être un autre établissement pour mutualiser leurs moyens, un prestataire hôtelier ou encore une structure associative. »

« Pour accompagner la mise en œuvre de l'activité, un remboursement est assuré par l'assurance maladie pour toute activité réalisée entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2023.

Le forfait est fixé à 80 euros la nuitée, couvrant les frais d'hébergement des patients mais également ceux de leurs éventuels accompagnants ainsi que leurs repas. Les établissements sont soumis à 2 conditions pour bénéficier de ce financement :

- Remonter mensuellement les données d'activité à l'ATIH
- Transmettre un bilan annuel d'évaluation à l'ARS.

Une évaluation médico-économique sera menée d'ici à fin 2022, par la DGOS (basée notamment sur les éléments qui seront remontés par les établissements). »

## EN BREF

### ◆ **Coopération France-Suriname : un premier transfert de patient fin octobre**



La semaine dernière, une délégation guyanaise a rencontré le ministre et le directeur de la santé du Suriname, à Paramaribo. L'objectif : finaliser le projet de transfert de patients surinamais entre le centre hospitalier de l'Ouest guyanais (Chog) et l'hôpital d'Albina, de l'autre côté du Maroni. Début de l'opération à la fin du mois, si tout va bien.

Alexandre de la Volpilière, directeur général adjoint de l'ARS, Didier Guidoni, directeur du Chog, le Dr Fredrik Terlutter, coordinateur médical du GHT et responsable de la coopération au Chog, ont échangé avec Amar Ramadhin, ministre de la Santé, sur les modalités de ces transferts. Seront concernés des patients surinamais hospitalisés au Chog, en état stable. Ce peut être, par exemple, une mère et son enfant après l'accouchement. L'objectif est de libérer des lits au sein de l'hôpital.

Le patient sera transporté par les ambulanciers du Chog, via le bac. Des assurances ont été contractées pour toutes les personnes et les véhicules impliqués, des deux côtés de la frontière. La question des visas était en passe d'être réglée. Côté surinamais, les équipes médico-soignantes pourront prendre en charge jusqu'à dix patients, pour une durée maximale de dix jours. Si l'état du patient le nécessitait, un retour au Chog serait organisé.

### ◆ **Conférence, débat et ateliers pour la Journée européenne de la dépression**

Le 27 octobre, le CGOSH, à Cayenne, accueille une



conférence-débat et des ateliers thérapeutiques, à l'occasion de la Journée européenne de la dépression.

### Programme :

- 8 heures : accueil du public
- 8h30 : projection d'un court-métrage
- 8h45 : conférence « La dépression chez l'adulte » par le Dr Hervé Ratinanirina, psychiatre (CHC), et Nadine Grand

Bois, psychologue (CHC), et les acteurs de la santé mentale en Guyane (CMP adulte de Cayenne, Akatij, Arbre fromager, Jardin d'Ebène et Adapei), témoignages, présentation de l'art thérapie par Nicolas Rault, artiste peintre.

- 11h15 : ateliers thérapeutiques

- Atelier manger-bouger (diététique, activité physique, step)
- Atelier bien-être (hypnothérapie, musicothérapie et naturopathie).

Inscription obligatoire : 0694 38 34 14.

### ◆ Un Apér'eau sciences sur la qualité de l'eau du robinet



L'Office de l'eau organise son prochain Apér'eau sciences sur le thème : « Eau potable : préserver la qualité de l'eau au robinet ! » Adrien Ortelli, responsable du service santé environnement à l'ARS, et Denis Robin, technicien en charge du contrôle sanitaire à l'ARS, présenteront les différentes ressources en eau, leurs traitements et les

moyens mis en œuvre pour préserver la qualité de l'eau au robinet. L'événement se déroule mardi 25 octobre, à 18h30, au cinéma Eldorado, à Cayenne.

« De manière générale, la qualité de l'eau est plutôt bonne sur le territoire mais des disparités importantes sont constatées notamment entre l'intérieur et le littoral, souligne l'Office de l'eau. Pour garantir la qualité de l'eau potable au robinet, l'Agence régionale de santé exerce toute l'année un contrôle sanitaire sur l'ensemble des communes guyanaises. »

Inscriptions par courrier électronique à [communication@office-eauguyane.fr](mailto:communication@office-eauguyane.fr).

### ◆ N'oubliez pas les nouvelles rubriques de la Lettre pro !



Depuis mi-septembre, la Lettre pro vous propose quatre nouvelles rubriques :

- Des offres d'emploi pour les professionnels de la santé et du médico-social ;
- Un agenda des rendez-vous en santé ;
- « Ils bougent » pour faire connaître les arrivées, nominations... des professionnels de la santé et du médico-social ;
- « Le Nez dans le PRS » pour vous aider à comprendre les enjeux du Projet régional de santé, actualisé en début d'année et qui constitue la feuille de route en matière d'accès aux soins et de parcours de soins, en Guyane, jusqu'en 2028.

N'hésitez pas à alimenter les trois premières en envoyant vos informations à [pierre-yves.carlier@ars.sante.fr](mailto:pierre-yves.carlier@ars.sante.fr).



Le Projet régional de santé (PRS) constitue la feuille de route en matière d'accès aux soins et de parcours de soins, en Guyane,



*jusqu'en 2028. Elaboré en 2018, il a été profondément modifié du fait de la crise Covid, de la création du GHT, du développement du numérique en santé et, désormais, du projet de CHU de Guyane. Une version révisée a été publiée en 2022. Parce qu'il liste les projets de développement majeurs pour la santé en Guyane, parce qu'il précise, pour certaines spécialités, les autorisations qui pourront être accordées, nous vous proposons, filière par filière, de découvrir ou redécouvrir son contenu. Pour les activités soumises à autorisation, un tableau précise les autorisations accordées dans le cadre du PRS 1 (2011-2015), les projets initiaux du PRS 2 (2018-2028) et les projets de la version révisée (PRS 2 actualisé). Cette révision propose des autorisations en coupant la Guyane en deux : la zone 1 comprend Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly ; la zone 2, le reste du territoire.*

## ■ Médecine : une offre à créer et à consolider

L'offre en médecine en ville comme à l'hôpital ne permet pas à l'heure actuelle de satisfaire la totalité des besoins de la population. De nombreuses activités sont manquantes notamment en raison d'une pénurie importante des professionnels de santé : la rhumatologie, la stomatologie, l'urologie et la pneumologie. En plus de ces spécialités, le territoire fait également face à un sous-développement des professions paramédicales comme nous l'indique le rapport IGAS.

En perspective de la création d'un CHRU, ces spécialités sont amenées à être développées et consolidées sur l'ensemble du territoire. Ainsi, il convient de garantir à la population, l'accès aux spécialistes notamment dans les communes de l'intérieur en y favorisant le regroupement des médecins par le biais de structures comme des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP).

En effet, l'isolement des médecins est fréquent sur le territoire et complexifie l'accroissement du nombre de professionnels agissant dans les communes de l'intérieur. Il est essentiel qu'une coordination autour d'un projet territorial de santé entre les médecins de ville installés dans les communes de l'intérieur soit mise en place. Également, il convient de renforcer les aides à l'installation pour favoriser la venue d'un plus grand nombre de médecins de ville sur le territoire.

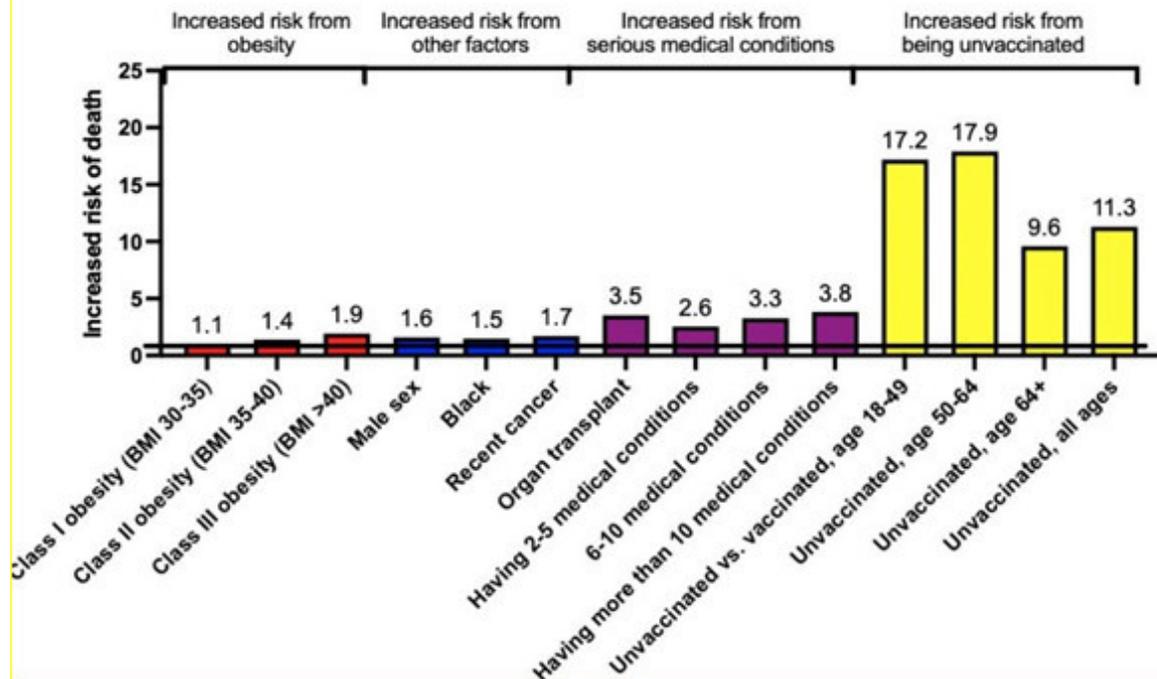
Le développement de la médecine en ville et à l'hôpital est ainsi une priorité dans les prochaines années, d'autant que le secteur privé hospitalier se limite essentiellement aux domaines de l'hospitalisation à domicile, de la dialyse, et des soins de suite et de réadaptation ne permettant pas de consolider la prise en charge de ces pathologies.

***Dans la rubrique Le nez dans le PRS de mardi : la médecine interventionnelle***



**SA partir des données des CDC américains et d'un article de Nature, [Kevin Bass, docteur en médecine aux Etats-Unis, a réalisé ce graphique](#) qui indique l'augmentation du risque de décès avec le Covid-19, selon plusieurs circonstances : le niveau d'obésité, le nombre de comorbidités ou le fait de ne pas être vacciné.**

## Even the most deadly comorbidities are far outstripped by not being vaccinated



### Infos

#### Utile pour votre exercice

#### ► Chez les médecins en burn-out, un risque doublé d'incidents liés à la sécurité des patients



Le burn-out double le risque, pour les médecins, d'être impliqués dans des incidents liés à la sécurité des patients (erreur de prescription, soins non optimaux, réadmissions, erreurs de surveillance ou effets indésirables évitables) et de se montrer moins professionnels. Ce résultat est la conclusion d'une méta-analyse publiée dans [The British Medical Journal \(BMJ\)](#). Le risque est plus élevé pour les médecins hospitaliers travaillant dans les services d'accueil des urgences et en soins intensifs, selon un communiqué du BMJ.

Pour appuyer leurs conclusions, les auteurs ont repris les données de 170 études observationnelles portant sur près de 240 000 médecins. La moitié des études ont été menées aux États-Unis, un quart en Europe ; les deux tiers en établissements hospitaliers, le reste à part égale en soins primaires ou en structure mixte. Les médecins avaient 42 ans d'âge médian. Ce risque était plus important chez les médecins les plus jeunes, chez les urgentistes et les médecins spécialisés en soins intensifs. Il diminuait après 50 ans.

#### Utile pour vos patients

#### ► De la propagation d'un champignon à la crise du paludisme : une étude fait le lien

Vous et vos patients avez sans doute entendu parler du



concept « One Health » ou « une seule santé » en français. Il s'agit de « promouvoir une approche pluridisciplinaire et globale des enjeux sanitaires » en raison des liens étroits entre les sphères humaines, animales et environnementales, comme l'explique l'Anses.

Dans un article publié par Environnemental Research Letters et présenté par Le Monde (*accès payant*) des chercheurs établissent un lien étroit, au Panama et au Costa

Rica, entre la progression d'un champignon tueur de grenouilles et celle du paludisme chez les humaines. C'est a priori la première fois qu'une telle relation est décrite dans un article scientifique.

Un champignon tueur d'amphibiens a fait son apparition, dans ces deux pays, au milieu des années 1980. Depuis, 500 espèces ont décliné et 90 ont disparu. « Nous nous sommes demandé ce qu'une telle dévastation pourrait avoir provoqué sur la santé humaine, raconte l'un des auteurs, cité par Le Monde. Comme les amphibiens sont réputés manger les moustiques et les moustiques transmettre le paludisme, nous avons décidé d'aller voir ce qu'il en était des crises de paludisme dans ces deux pays. »

Les deux pays disposent de données sur la progression du champignon, année par année, à des échelles géographiques très fines. Ils ont collecté les données sur le paludisme sur les mêmes périodes et les mêmes aires géographiques. « Le résultat est spectaculaire : trois ans après les premiers déclinés importants de grenouilles, de crapauds ou de salamandres, les cas explosent et demeurent sur un plateau élevé (plus d'une personne sur mille) pendant six ans, avant de baisser », relate le quotidien du soir. Louis Lambrecht, directeur de recherche à l'Institut Pasteur, interrogé par le journal, reconnaît que cela ne fait pas une preuve : « On sait tous que corrélation ne vaut pas causalité. Mais, ici, il est impossible d'apporter une preuve expérimentale. Et ils présentent des données suffisamment précises pour me convaincre, même s'il faut rester prudent. »

## Situation épidémiologique



### Covid-19 : ça reste calme

La semaine dernière, "les indicateurs virologiques reflètent une faible circulation du Covid-19 en Guyane, souligne Santé publique France dans son point épidémiologique publié hier. L'incidence demeure faible malgré une légère hausse avec 18 cas pour 100 000 habitants et le R effectif est de 0,98 [0,72—1,28]. Cette situation s'observe dans tous les secteurs de la Guyane. Les indicateurs hospitaliers traduisent également cette situation avec une nouvelle hospitalisation tous services confondus. Aucune personne n'a été admise en réanimation pour Covid-19 au cours des deux dernières semaines. L'augmentation du taux de consultation pour infection respiratoire aiguë pourrait s'expliquer par la circulation plus importante du virus respiratoire syncytial (responsable de la bronchiolite) observée la semaine dernière.

Le variant omicron circule de manière exclusive en Guyane avec une co-circulation des sous-lignages BA.2, BA.4 et BA.5."

## Infos chiffres

### Vaccinations

- ◆ 89 vaccinations en 7 jours, du 6 au 12 octobre 2022
- ◆ 41,5 % des Guyanais de plus de 12 ans sont complètement vaccinés



Pour prendre rendez-vous en pharmacie, chez un médecin de ville ou auprès d'un infirmier libéral : [sante.fr](https://sante.fr)



- ◆ **94 128** cas cumulés (+ 55 en 1 semaine) le 13 octobre 2022
- ◆ **3** patients (=) en hospitalisation conventionnelle
- ◆ **1** patient (=) en réanimation
- ◆ **410** décès (=) en milieu hospitalier

### A nos frontières



- ◆ **81 131** cas (+ 17 en 1 semaine) et **1 385** décès (=) cumulés au 11 octobre 2022
- ◆ **9 (+5)** patient hospitalisé et **0 (=)** patient en soins intensifs

## Offres d'emploi



- Le groupe SOS Solidarités recrute, pour son pôle handicap, au sein de la maison d'accueil spécialisé (MAS) de Kourou, trois **infirmiers**, trois **aides-soignants** et un **médecin coordinateur**. CV et lettre de motivation à adresser à [rh.mas.kourou@groupe-sos.org](mailto:rh.mas.kourou@groupe-sos.org).
- Le groupe SOS Solidarités recrute, pour son pôle lutte contre les inégalités sociales, au sein du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie avec hébergement – communauté thérapeutique, deux **travailleurs sociaux** (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, assistant de service social, conseillers en économie social et familial), un **infirmier**, un **médecin** (Csapa, ACT, plateforme Rétablissement), un **éducateur technique** et un **chauffeur**. CV et lettre de motivation à [ct.guyane@groupe-sos.org](mailto:ct.guyane@groupe-sos.org).
- La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Centre littoral recrute un **assistant administratif – chargé de communication** (CDD de 6 mois reconductible en CDI, à compter du 15 novembre). Contact : Sabine Trébaol à [cpts-trebaol@orange.fr](mailto:cpts-trebaol@orange.fr).
- L'association Ader recrute deux **médiateurs en santé** à temps plein, le premier à Maripasoula (CDD 12 mois), le second à Kourou (CDD 36 mois).  
Candidater pour Maripasoula. <https://candidat.pole-emploi.fr/offres/recherche/detail/141PTDC>  
Candidater pour Kourou. <https://candidat.pole-emploi.fr/offres/recherche/detail/141PSVY>

**Faites connaître vos offres d'emploi dans la Lettre pro en écrivant à [pierre-yves.carlier@ars.sante.fr](mailto:pierre-yves.carlier@ars.sante.fr)**

## Agenda

**Demain**



► **"Fo Zot Savé"** : Christophe Peyrefitte, directeur de l'Institut Pasteur de Guyane, répondra aux questions de Fabien Sublet sur l'Institut Pasteur, à l'occasion d'une émission sur les 200 ans de la naissance de Louis Pasteur, à 9 heures sur Guyane la 1ère.

► **Plénière du Corevih**, à 10 heures, au CGOSH (Cayenne), en présentiel et en distanciel.

<https://meet.starleaf.com/4374493121/app> Identifiant de la réunion : 437 449 3121

### Lundi

► **Semaine mondiale de l'allaitement**. Au pôle femme-enfant du CHC, **exposition de photographies** prises par Tendres Clichés lors de la Semaine mondiale de l'allaitement 2018, au pôle femme-enfant du CHC. A 11 heures, forum à destination des patientes et des professionnelles.

### Mardi

► **Semaines de la santé mentale**. De 13h30 à 16 heures, atelier « Santé mentale et logement, quels besoins ? Quels projets sur le territoire de la CACL ? » et exposition « La carte mentale des ressources mobilisables pour l'accès et le maintien dans le logement », à l'appartement pédagogique de Guyane promo santé (GPS), 144 bâtiment Kentia, cité Jacarandas, Cayenne..

► **Semaine mondiale de l'allaitement**. Au pôle femme-enfant du CHC, à partir de 10 heures, projection du film de présentation du lactarium du CHC, présentation de l'association Préma Yana et stand d'allaitement et tire-lait.

### Mercredi

► **Rencontre thématique sur la douleur**, à l'occasion de la Journée mondiale de la douleur, de 13h30 à 18 heures au Grand Hôtel Montabo, à Cayenne.

- De 14h30 à 15h30, table ronde « La douleur, problème de santé publique », avec les Dr François Coisine et Benjamin Faivre (soins palliatifs, CHC), le Pr Narcisse Elanga (centre d'information sur la drépanocytose) et Mathilde Sauvanet, psychologue.
- A 16 heures, table ronde « Les perspectives pour une meilleure prise en compte de la douleur », avec le Dr Gilbert Ursulet (centre de traitement de la douleur, CHU de Martinique).

**Renseignements et inscriptions** : <https://guyane.france-assos-sante.org/2022/09/19/journee-de-la-douleur-mercredi-19-octobre-2022/>

► **Formation « allaitement maternel »** organisée par le réseau Périnat, à Cayenne et Kourou.

► Activités sport-santé organisée par la mairie de Cayenne, de 18h30 à 21h30, au centre nautique. Sensibilisation à la prévention, au dépistage et aux enjeux de recherche autour du cancer du sein avec le CRCDC, la Ligue et la MGEN. Maillot de bain et bonnet obligatoires.

### Jeudi

► **Journée d'information sur les troubles psychiques**, à destination des usagers et des proches aidants, organisé par France Assos santé, dans le cadre des Semaines de la santé mentale. De 9 heures à 16 heures, dans les locaux de France assos santé, à Rémire-Montjoly. Au programme : apprendre à repérer les manifestations de la maladie, connaître les prises en charge permettant le rétablissement, organiser les soins en psychiatrie, connaître les structures sanitaires et médico-sociales, connaître les dispositifs d'aide. Renseignements et inscriptions :

<https://guyane.france-assos-sante.org/2022/09/28/journees-dinformation-sur-les-troubles-psychiques-semaines-dinformation-sur-la-sante-mentale-2022/>

► **Ciné-débat** avec des usagers et professionnels de la santé mentale en Guyane : Le Soleil de trop près, à 19 heures au cinéma Eldorado.

## Samedi 22 octobre

► **Semaine de la santé mentale.** Journée d'information sur les troubles psychiques à destination des usagers et des proches aidants, organisé par France Assos santé, de 9 heures à 16 heures, à la maison des adolescents, à Saint-Laurent du Maroni. Au programme : apprendre à repérer les manifestations de la maladie, connaître les prises en charge permettant le rétablissement, organiser les soins en psychiatrie, connaître les structures sanitaires et médico-sociales, connaître les dispositifs d'aide. Renseignements et inscriptions : <https://guyane.france-assos-sante.org/2022/09/28/journees-dinformation-sur-les-troubles-psychiques-semaines-dinformation-sur-la-sante-mentale-2022/>

► « **Fo Zot Savé** » : Leevan Decou, étudiant en dernière année de pharmacie, répondra aux questions de Fabien Sublet sur les nouvelles missions des pharmaciens (entretiens pharmaceutiques, vaccinations élargies, dépistage du cancer colorectal...), à 9 heures sur Guyane la 1ère.

## Du 15 au 19 novembre

► **Assises amazoniennes de gynécologie, obstétrique et pédiatrice**, au Royal Amazonia, à Cayenne. **Programme complet** :

<https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6978137089510936577/>

Inscriptions : <https://lnkd.in/eZbGu5bU>

**Faites connaître vos évènements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à [pierre-yves.carlier@ars.sante.fr](mailto:pierre-yves.carlier@ars.sante.fr)**

## Le message du jour



**Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro**

### Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Clara de Bort

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



[www.guyane.ars.sante.fr](http://www.guyane.ars.sante.fr)

---

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)